



Communiqué de presse

Emmi signe la convention fédérale sur le gaspillage alimentaire

Lucerne, le 13 mai 2022 – En collaboration avec les principales entreprises et associations suisses du secteur alimentaire, Emmi s’engage en faveur des objectifs de la Confédération visant à réduire de moitié les déchets alimentaires en Suisse d’ici 2030. Un accord en ce sens a été signé conjointement avec la conseillère fédérale Sommaruga. Cet objectif ambitieux fait déjà partie du modèle de durabilité d’Emmi et l’accord intersectoriel donne un élan supplémentaire aux mesures existantes d’Emmi et améliore leur impact à grande échelle.

L’accord intersectoriel sur la réduction du gaspillage alimentaire a été signé par Marc Heim, directeur d’Emmi Suisse, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga ainsi que par des représentants de 28 entreprises et associations suisses du commerce de gros et de détail, de l’industrie de transformation, de l’hôtellerie-restauration et de l’agriculture le 12 mai 2022 à Berne. Emmi s’engage ainsi à réduire de moitié ses déchets alimentaires d’ici 2030 par rapport à 2017, conformément aux objectifs du plan d’action du Conseil fédéral.

Ensemble dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

Alors que le système d’approvisionnement mondial montre ses limites, un tiers de la production alimentaire est perdu ou gaspillé. En Suisse, cela représente en moyenne 330 kg de déchets par habitant et par an. Outre ses conséquences sur l’approvisionnement alimentaire, le gaspillage alimentaire est responsable du quart de la charge environnementale venant de l’alimentation. «Pour progresser, il faut que tous les acteurs travaillent ensemble. Cette collaboration est primordiale pour réduire progressivement le gaspillage alimentaire et atteindre les objectifs fixés», a déclaré la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga lors de la cérémonie de signature.

Des mesures concrètes pour atteindre l’objectif

La réduction du gaspillage alimentaire est un domaine prioritaire du modèle de durabilité d’Emmi. Depuis 2017, Emmi a déjà réduit ses propres déchets alimentaires de 11 %. Emmi est donc favorable au plan d’action de la Confédération associé à un accord interprofessionnel. «Notre objectif de réduire de moitié le gaspillage alimentaire, nous l’abordons désormais ensemble», explique Marc Heim. «Cela nous donne un coup de pouce supplémentaire pour atteindre notre propre objectif ambitieux.»

Pour ce faire, Emmi met en œuvre des mesures concrètes et coopère par exemple avec des partenaires tels que «Too Good To Go» pour sensibiliser ses propres collaborateurs ainsi que les consommatrices et consommateurs. De plus en plus de produits portent la mention «Souvent bon après», ce qui permet de conserver plus longtemps en circulation des aliments sûrs pour la consommation. D’autres mesures consistent à donner davantage de denrées alimentaires invendues à des organisations caritatives, à développer des emballages permettant une plus longue conservation, à proposer aux collaborateurs d’emporter les menus invendus au restaurant du personnel à des prix préférentiels et à réduire les pertes et le gaspillage dans la production.

2/3

Transparence dans la réalisation des objectifs

Dans le cadre de l'accord, Emmi et les autres participants s'engagent à collecter chaque année des données sur la quantité de denrées alimentaires perdues ainsi que sur les progrès réalisés, et à les transmettre à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Ainsi, les progrès peuvent également être calculés globalement et les économies écologiques et financières déterminées. L'OFEV informe de manière transparente sur la réduction globale obtenue ainsi que sur le développement général. Les entreprises et les associations intéressées par la signature de la convention peuvent s'adresser à l'OFEV.

Matériel à télécharger et informations complémentaires

- [Accord interprofessionnel sur la réduction des déchets alimentaires](#)
- [Plan de développement durable d'Emmi](#)
- [Supports visuels généraux sur Emmi](#)

3/3

Points de contact

Durabilité

Gerold Schatt, responsable du développement durable | nachhaltigkeit@emmi.com

Médias

Simone Burgener, porte-parole des médias | media@emmi.com

A propos d'Emmi

Emmi est le premier fabricant de produits laitiers de haute qualité en Suisse. Son histoire remonte à 1907 lorsqu'elle a été fondée par des coopératives de producteurs de lait de la région de Lucerne. Grâce à une stratégie ciblée, des produits innovants et des concepts de marques établis au-delà des frontières suisses tels qu'Emmi Caffè Latte ou le fromage Kaltbach, Emmi est devenue un groupe d'entreprises international coté en bourse (EMMN) avec une forte présence locale dans 15 pays.

Le modèle commercial d'Emmi repose traditionnellement sur une approche respectueuse de la nature, des animaux et des êtres humains. Emmi garantit ainsi les meilleurs moments laitiers, aujourd'hui, mais aussi pour les générations futures et contribue également à la création de valeur dans les régions rurales. L'entreprise commercialise ses produits de grande qualité dans près de 60 pays et les fabrique dans plus de 30 sites de production propres, répartis dans neuf pays. Avec plus de 9000 collaboratrices et collaborateurs, dont environ 70% travaillent hors de Suisse, le groupe Emmi a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de CHF 3,9 milliards.